

DOSSIER DE PRESENTATION



COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE
DE SANTÉ
TARBES ADOUR

Première Assemblée Générale

Mardi 4 Février 2020

20h00

CCI de Tarbes

Salle Gavarnie

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 vise à développer une médecine de proximité autour du médecin traitant.

Dans cette perspective, la loi permet aux professionnels de santé libéraux de s'organiser en communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), au niveau de chaque territoire, pour proposer à la population une offre de proximité.

Ces organisations, sont initiées par les professionnels eux-mêmes, et doivent pouvoir faire l'objet d'échanges avec les représentants des usagers, les élus et l'Agence régionale de santé (ARS), pour mobiliser tous les acteurs concernés à l'échelle de chaque territoire.

Des professionnels de santé du secteur, conscients de la nécessité de mieux travailler ensemble, se sont concertés. Il leur est apparu indispensable de saisir cette opportunité offerte dans le but de faciliter l'accès aux soins et pour améliorer la qualité de la prise en charge de la population en termes de santé.

C'est ainsi que la CPTS TARBES ADOUR a été imaginée par un groupe composé au départ quelques médecins, infirmiers, kinés et pharmaciens.

L'association a été créée officiellement le 2 décembre 2019 à TARBES, par les membres fondateurs réunis en Assemblée Générale constitutive au siège de l'Ordre des Médecins.

17 Membres fondateurs

8 MG

6 IDEL

2 PHARMACIENS

1 KINE

Ouvert à tous les professionnels du territoire intéressés

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), se constituent en regroupant des médecins généralistes et spécialistes, des auxiliaires médicaux, des acteurs médico-sociaux et sociaux. Elles créent des coordinations renforcées entre professionnels pour améliorer le parcours de santé des patients chroniques, des personnes en situation de précarité sociale, de handicap et de perte d'autonomie. Elles permettent aussi aux professionnels de mieux travailler ensemble pour exercer leur métier et contribuent ainsi à lutter contre l'épuisement des soignants.

La CPTS Tarbes Adour est ouverte à tous les professionnels de santé du secteur concerné : Aureilhan, Barbazan-Debat, Bordères sur l'Echez, Ibos, Juillan, Laloubère, Odos, Salles-Adour, Séméac, Soues, Tarbes. Les limites de ce secteur pourront être amenées à évoluer dans le temps, au fur et à mesure de la mise en place des projets et actions.

Où ? : Territoire de départ

11 COMMUNES de départ
Aureilhan
Barbazan-Debat
Bordères sur l'Echez
Ibos
Juillan
Laloubère
Odos
Salles-Adour
Séméac
Soues
Tarbes

11 Communes de départ
Territoire évolutif





La CPTS Tarbes Adour s'inscrit dans le cadre défini par la loi.



COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ



Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé.

Les communautés professionnelles territoriales de santé sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

A défaut d'initiative des professionnels, l'ARS pourra être amenée à susciter, en concertation avec les unions régionales de professionnels de santé (URPS) et les représentants des centres de santé, les initiatives nécessaires à la constitution des communautés professionnelles territoriales de santé.

LE CONSTAT

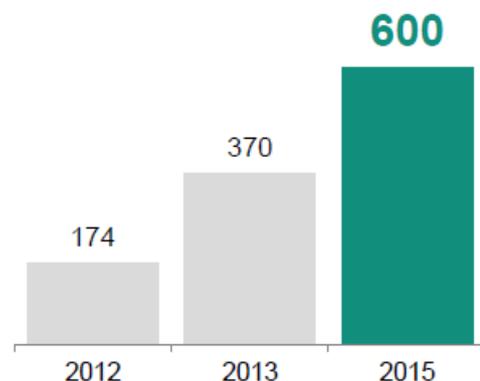
Besoins de coordination



15%
de la population souffre
de **maladie chronique**



23,5%
de plus de 60 ans en 2016
31% en 2040



Nombre de maisons
de **santé pluri-professionnelles**



COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ



LA DÉFINITION

Les communautés professionnelles territoriales de santé ont vocation à être le fruit de l'initiative de professionnels organisés, le cas échéant, en équipes de soins primaires, auxquels viendront s'adjoindre, selon les projets des fondateurs de la communauté, d'acteurs du premier et/ou du second recours, et/ou d'acteurs médico-sociaux

et sociaux. Les communautés ont pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent.

LE DISPOSITIF

La force de ce dispositif réside précisément dans le fait qu'elles sont le fruit de l'initiative de professionnels et regroupent des équipes de soins primaires, des acteurs de soins du second recours, et/ou des acteurs médico-sociaux et sociaux. Le nombre et la nature des professionnels concernés varient sur le terrain pour s'adapter aux besoins de la population. Le nombre et le type de professionnels potentiellement concernés est donc important et est adapté aux projets portés par ces communautés. Les équipes de protection maternelle infantile sont par exemple des acteurs fréquemment sollicités dans cette démarche qui associe étroitement prévention et soins.

Sur la base des projets des équipes et communautés, une contractualisation est

organisée avec les ARS, en cohérence avec les diagnostics territoriaux réalisés par les conseils territoriaux de santé.

Les ARS ont un rôle essentiel à jouer pour faire émerger les projets et accompagner les porteurs de projets. Elles peuvent également intervenir, de manière subsidiaire, en lien avec les URPS, pour susciter des initiatives en l'absence de propositions émanant des acteurs.

L'action coordonnée des équipes de soins primaires et des communautés professionnelles territoriales de santé est un facteur essentiel d'amélioration des parcours de santé en proximité, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques, les personnes en situation de précarité sociale et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

L'ENJEU

Mettre en place un dispositif souple et adaptatif, à la main des professionnels.

Il s'agit de soutenir le rôle des communautés professionnelles territoriales de santé dans la structuration des parcours.

L'OBJECTIF

Promouvoir les initiatives de tous les professionnels de santé sur les territoires afin d'adapter les réponses aux besoins identifiés localement.

POUR ALLER PLUS LOIN

TEXTES LÉGISLATIFS

o Article 65 LMSS

Constat local :

Principales difficultés rencontrées par les patients :

Accès à un médecin traitant,
Accès à des soins non programmés en journée,
Accès à un spécialiste du second recours (chronophage et délais très longs).

Principaux parcours patients posant des difficultés pour les professionnels :

Prise en charge globale des patients en situation complexe,
Prise en charge des patients lors de la sortie d'hospitalisation (transmissions des informations...),
Suivi des patients isolés à domicile.

Le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et les prises charges de plus en plus lourdes et complexes en ambulatoire, associés à une société de plus en plus inclusive, nécessitent aujourd'hui une coordination accrue entre les acteurs de santé. Cette coordination, pour être efficace, doit être organisée et formalisée.

En effet il nous apparaît nécessaire de créer un mode coordonné d'exercice ambulatoire au service de la population de notre territoire, afin de pouvoir répondre aux défis d'une prise en charge de qualité dans un contexte de démographie médicale altérée.

La création de la CPTS doit également permettre d'optimiser la coopération entre les professionnels de santé de ville et leurs partenaires, notamment les établissements de santé. Elle constitue un cadre de coopération et de coordination des acteurs de santé à l'échelle du territoire, essentielle pour améliorer la prise en charge des situations complexes.

Pour mener à bien ces missions, nous nous appuyerons notamment sur la création de liens entre les lieux d'exercice, des réunions de concertation pluridisciplinaires, une plateforme territoriale d'appui, et le développement des outils de communication adaptés à la coordination des soins.

Professionnels de santé concernés sur le territoire :

Profession	Nb de professionnels identifiés	Nb de professionnels sollicités	Nb de professionnels engagés dans la démarche
Médecins généralistes	84	84	10
Médecins spécialistes	132	132	0
Infirmiers (IDEL)	214	214	7
Biologistes (7 laboratoires)	4	En cours	2
Pharmaciens	39	20	4
Masseurs-Kinésithérapeutes (MK)	117	En cours	1
Sages-femmes	9	En cours	0
Orthophonistes	19	En cours	0
Orthoptistes	7	En cours	0
Dentistes	79	En cours	0
Pédicures-podologues/orthésistes	24	En cours	0

Auxquels il convient d'ajouter les professionnels de santé de toutes les structures de soins du secteur (hôpitaux, cliniques, SAMU, centre de santé, HAD, etc.)

La CPTS Tarbes Adour est créée, dès à présent des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions ciblées en fonction des besoins de la population.

Ils se sont déjà réunis et ont commencé à réfléchir à des actions concrètes pour améliorer l'organisation des soins :

❖ Accès à un médecin traitant :

Pour faire face aux difficultés des patients à trouver un médecin traitant, plusieurs axes :

- Rendre l'exercice de la médecine attrayant sur le territoire, et le faire savoir pour que des médecins viennent s'installer.
- Organiser la prise en charge des patients afin de libérer du temps de consultation pour les médecins en exercice

❖ Faciliter l'accès aux soins non programmés :

- Imaginer une organisation qui puisse valider un RDV le jour même avec un médecin généraliste de ville pour des urgences
- Mettre en place les protocoles qui permettront aux infirmiers(ières), pharmaciens, sages-femmes, kinés de traiter certaines urgences dans les cadres des nouvelles missions qui leurs sont attribuées

❖ Organiser le parcours de soins pluri-professionnel :

Pour que le partage des infos et des tâches ainsi que la coordination entre les professionnels de santé intervenant (y compris ville/hôpital) soient facilités et donc plus efficaces. Le but est clairement une meilleure prise en charge des patients et un gain de temps pour tous.

La CPTS sera heureuse d'accueillir toutes les bonnes volontés qui souhaitent apporter leurs idées et leur énergie.

Les objectifs de la CPTS Tarbes Adour sont ambitieux. Les professionnels de santé qui ont commencé à plancher souhaitent privilégier des solutions concrètes, simples et faciles à mettre en place.

A court terme, le but des initiateurs du projet CPTS Tarbes Adour est d'apprendre rapidement à travailler ensemble et d'expérimenter très vite des outils efficaces.

L'apport de la structure doit faciliter l'exercice des professionnels de la communauté territoriale, ce sera le moteur de son développement et de sa réussite. C'est aussi tout le sens de l'engagement des membres fondateurs et du bureau.

Tous les professionnels de santé du secteur sont invités à assister à cette première AG et à adhérer à la CPTS. Les adhérents qui le souhaitent peuvent faire acte de candidature pour être membres du Conseil d'Administration.

Nous vous attendons donc nombreux le mardi 4 février, à 19h30 à la CCI.

Le Bureau

Présidente: EVA DECOTTE - Médecin Généraliste – 3, avenue du Bois 65800 AUREILHAN

Vice-Présidente: CAROLE GAVIGNIAUX - Infirmière Libérale -15 rue Edouard MANET 65000 TARBES

Secrétaire : HELENE BEGARIES – Infirmière - 5 avenue des bouleaux 65310 ODOS

Secrétaire Adjointe : FANY PÉRÉ 233 chemin belle vue 65190 LHEZ

Trésorier: ROBERT ASTUGUEVIELLE - Pharmacien - 3 avenue du marché Brauhauban 65000 TARBES

Trésorier Adjoint : BENOIT LE PAN – Pharmacien - 9 place Marcadieu 65000 TARBES

Initiateurs du projet : ASTUGUEVIELLE Robert Pharmacien , BEGARIES Hélène IDEL, BELIO Marie-Pierre IDEL, CAZALE Paul Médecin généraliste, DECOTTE Eva Médecin généraliste (Porteur de projet), EMMANUELIDIS Hermès Médecin Généraliste, GAVIGNIAUX Carole, GEHIN-WIBAUX Nathalie Médecin Généraliste, KOURIO Amandine Médecin Généraliste, LEGRAND Michaël IDEL, LE PAN Benoît Pharmacien, LUCIEN Jean-Claude Médecin généraliste (Porteur de projet), MALEVILLE Lucas Médecin généraliste, MANCHO Christophe IDEL, MASSON Gérard IDEL, MESTHE Pierre Professeur de Médecine générale, PAIN Marine, PERE Fanny IDEL, SANTOS Humberto Biologiste, TUECH Joël Biologiste,

Partenaires professionnels des établissements de santé ou médico-sociaux :

LACOURREGÉ Sophie Directrice Medico-social Tarbes Relais Santé Pyrénées (pôle HAD + pôle réseau), porteur de la PTA

CAPDEPON Pascal président CME Sanitaire Tarbes CH Tarbes